



Projet de règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau

**Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 31, 1er al., par. e.1, et 2e al.,
a. 46, par. s, a. 109.1 et a. 124.1)**

Commentaires de
Stratégies Saint-Laurent
Regroupement des comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) du Québec

Déposés au
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des politiques de l'eau, Service de la gestion intégrée de l'eau

4 juillet 2010

Table des matières

À propos de Stratégies Saint-Laurent	3
Commentaires sur le projet de règlement	4
1. À propos de l'implantation d'un régime de redevances.....	4
2. Importance de préserver la « qualité » de l'eau autant que sa « quantité »	5
3. Importance d'agir sur le comportement des utilisateurs.....	5
4. Importance que le fruit des redevances soit réinvesti dans l'eau	6
5. Investir dans le plus grand bassin versant du sud du Québec, le Saint-Laurent.....	7
6. Un nouveau programme pour la protection et la mise en valeur des ressources aquatiques et des milieux humides ?.....	10
En conclusion	10

À propos de Stratégies Saint-Laurent

Stratégies Saint-Laurent (www.strategiessl.qc.ca) est un organisme à but non lucratif qui regroupe les comités de zones d'intervention prioritaire (comités ZIP) du Québec et des groupes environnementaux qui ont à coeur le Saint-Laurent. Sa mission première est de favoriser, par des modèles novateurs, la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP sont reconnus officiellement comme partenaires privilégiés du Canada et du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (www.planstlaurent.qc.ca).

Historique et légitimité

Stratégies Saint-Laurent est née de la nécessité d'impliquer les communautés concernées dans la gestion des ressources naturelles. Cette nécessité, en ce qui concerne le Saint-Laurent, fut démontrée aux gouvernements du Canada et du Québec par les communautés riveraines elles-mêmes, lorsqu'elles constatèrent n'avoir pas été associées à l'élaboration du premier Plan d'Action Saint-Laurent, lancé en 1988, dont les résultats allaient pourtant générer d'importantes retombées sur leur qualité de vie. SSL fut donc créée en 1989 par plusieurs groupes environnementaux du Québec, unis en coalition avec l'objectif de sensibiliser les gouvernements et décideurs à ce fait d'importance : Les communautés riveraines doivent être impliquées dans la gestion de leur Saint-Laurent. Cette situation est toujours celle qui prévaut aujourd'hui.

SSL fut ainsi à l'origine des premières tables de concertation multisectorielles, nées de la mobilisation spontanée le long du Saint-Laurent. Ces tables devinrent les comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) du Québec. À partir de 1993, suite à la reconnaissance officielle du caractère essentiel de l'apport des communautés riveraines du Saint-Laurent par les gouvernements, SSL obtint le statut de partenaire majeur au sein de la deuxième phase du Plan d'Action Saint-Laurent, (SLV2000).

Stratégies Saint-Laurent présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au gouvernement du Québec son analyse appuyée de ses recommandations sur le projet de règlement exigible pour l'utilisation de l'eau. Cette analyse est basée sur des réflexions et des interventions réalisées par Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP au cours des 20 dernières années. Elle s'appuie sur un consensus des communautés riveraines du Saint-Laurent qui sont représentées au sein des comités ZIP à la fois par les citoyens, par les intervenants des milieux environnemental, municipal, social, économique et industriel, aux échelles régionale et locale. Le territoire couvert par les comités ZIP représente la presque totalité du Saint-Laurent, soit la portion fluviale, l'estuaire, le golfe incluant le Saguenay et la Baie des Chaleurs.

Commentaires sur le projet de règlement

1. À propos de l'implantation d'un régime de redevances

La ministre Line Beauchamp a annoncé le 27 avril dernier qu'à compter de 2011 les redevances sur l'eau s'appliqueront et que les fonds recueillis sont estimés à 8,8 M \$ annuellement.

Stratégies Saint-Laurent tient à saluer le geste important du gouvernement du Québec en matière de développement durable et en utilisation responsable d'une des plus importantes richesses du Québec, l'eau. Ainsi, par l'annonce de la mise en place d'un régime de redevances sur l'eau, la ministre Line Beauchamp souligne la portée de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et crée un précédent en appliquant le principe utilisateur – payeur à cette ressource stratégique et importante.

Pour Stratégies Saint-Laurent *«l'implantation d'un régime de redevances s'avère essentiel d'abord pour responsabiliser les acteurs économiques qui fragilisent ou exploitent les eaux, les ressources et les écosystèmes du Saint-Laurent et de tous les plans d'eau québécois. Un régime de redevances permet ainsi d'internaliser les coûts liés aux impacts de ces activités et aux mesures d'adaptation ou de réparation des dommages qu'ils entraînent. Enfin, un régime de redevances s'avère essentiel pour supporter les actions concertées de protection, de restauration et de mise en valeur de nos plans d'eau»*. Tiré du mémoire déposé à la Commission d'enquête sur la gestion de l'eau au Québec - La gestion de la ressource EAU au Québec, Stratégies Saint-Laurent, 1999.

L'implantation de ce premier régime de redevance répond à l'un des principes directeurs de la Politique nationale de l'eau qui mentionne que *« les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur »*. L'application de ce principe soutient le développement d'outils économiques tels que les redevances d'utilisation de l'eau. C'est un principe économique qui stipule que *l'utilisateur doit financer les coûts sociaux de son activité (y compris les coûts environnementaux), en visant principalement une réduction des activités dommageables pour la ressource»*. Politique nationale de l'eau, 2002.

Cette importante mesure répond également à l'une des recommandations proposées par Stratégies Saint-Laurent par l'intermédiaire de son mémoire déposé à la Commission Beauchamp en 1999 soit d'*«analyser et d'identifier des modalités d'exploitation de l'eau basées sur le principe d'utilisateur-payeur. Une partie des revenus sera utilisée pour la conservation et la protection de l'eau du Québec»*. Elle répond également à des recommandations faites par d'autres groupes d'intérêt qui ont à cœur le développement durable du Saint-Laurent, comme en fait foi cet extrait tiré du mémoire de l'UQCN (Nature Québec), en 1999 *«Développer et réglementer des mesures incitatives, économiques et financières, qui visent à favoriser les stratégies de réduction de la consommation d'eau et à limiter les rejets. Ces mesures incitatives, qui intègrent le principe d'utilisateur/payeur sont, en priorité, à étendre dans les secteurs industriel et institutionnel, grands consommateurs d'eau»*.

Stratégies Saint-Laurent, est donc heureuse de soutenir la mise en œuvre d'une telle mesure qui permettra de rendre plus concrète la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

2. Importance de préserver la « qualité » de l'eau autant que sa « quantité »

À la lecture du projet de règlement, Stratégies Saint-Laurent ne voit pas d'indications permettant de présager que des mesures seront prises pour préserver la ressource eau du point de vue de sa **qualité**.

L'article 1 du projet de règlement mentionne que celui-ci « *a pour objet d'établir une redevance pour l'utilisation de l'eau, que cette eau provienne d'un système de distribution ou qu'elle soit prélevée directement à même l'eau de surface ou souterraine, afin de favoriser la protection et la mise en valeur de cette ressource et de la conserver en **qualité** et en quantité suffisantes dans une perspective de développement durable.* » **Réf. : Article 1.**

Cependant, ne sont visés par le présent règlement que les utilisateurs d'eau qui prélèvent et consomment de l'eau et sont exclus ceux qui la polluent. Pour Stratégies Saint-Laurent, il faut cibler tous les pollueurs et non seulement les grands utilisateurs qui ont un impact significatif sur la quantité ou la qualité de l'eau de même que sur la santé des écosystèmes aquatiques. **Réf. : Article 3.**

De plus, le projet de règlement indique qu'un taux plus bas de redevance sera appliqué aux secteurs industriels qui utilisent de l'eau dans leur processus de production et qui retournent donc la majeure partie de la ressource dans l'écosystème. Pour Stratégies Saint-Laurent, il faudrait distinguer parmi les différents secteurs industriels ceux dont le processus de production est plus polluant et donc ceux qui retournent une eau de moins bonne qualité dans l'écosystème). **Un taux majoré de redevance devrait s'appliquer aux industries qui retournent une eau de moindre qualité dans l'écosystème** (incluant une eau dont la température a été modifiée). **Réf. : Article 5.**

3. Importante d'agir sur le comportement des utilisateurs

Selon la Politique nationale de l'eau, un régime de redevance «*devient un instrument économique efficace pour la gestion de l'eau lorsque son imposition agit sur le comportement des utilisateurs et que les sommes perçues sont injectées dans le financement d'activités de protection, de restauration ou de mise en valeur de l'eau*».

Pour Stratégies Saint-Laurent, un régime de redevances s'avère essentiel pour responsabiliser les acteurs économiques qui fragilisent ou exploitent les eaux, les ressources et les écosystèmes du Saint-Laurent et de tous les plans d'eau québécois, y compris les eaux souterraines.

Pour Stratégies Saint-Laurent, les taux d'application des redevances proposés ne sont pas suffisants pour espérer modifier le comportement des utilisateurs (0,0025 \$ par mètre cube d'eau pour les industrie qui utilisent l'eau dans leur processus de production et de 0,07 \$ par mètre cube d'eau pour les industrie dont l'eau est une composante de leur produit). **Réf. : Article 5.**

Les montants à payer seront trop faibles pour avoir un réel impact sur le comportement des utilisateurs et donc sur la modification de leurs processus industriels afin que ceux-ci soient plus efficaces dans leur utilisation de l'eau. À titre d'exemple, le tarif de 0,07 \$ par mètre cube d'eau représente une charge supplémentaire de 7 ¢ pour 1000 bouteilles d'un litre de liquide produit (dont la principale composante est l'eau). Cela semble à première vue un montant dérisoire. Il serait intéressant de comparer ce tarif au coût réel du service d'approvisionnement en eau, coût assumé par la collectivité. **Réf. : Article 5.**

De plus, les montants recueillis par le gouvernement seront trop faibles pour assurer un financement adéquat des engagements gouvernementaux touchant la gestion intégrée des ressources en eau et l'acquisition de connaissances. Les redevances auront donc un impact faible, voir insuffisant sur les mesures de protection et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux humides. Ainsi, les organismes impliqués dans la gouvernance de l'eau, pressentis pour investir le fruit des redevances, ne pourront pas bénéficier d'un appui financier suffisant leur permettant de faire une « différence » sur la qualité de l'eau. Le risque d'éparpillement de trop faibles moyens (de type « saupoudrage ») est possible.

Stratégies Saint-Laurent considère le projet de règlement comme un premier geste significatif. Nous recommandons **que les tarifs des redevances soient toutefois augmentés dans un proche avenir** afin que de réels changements de comportement puissent avoir lieu et que des actions de réhabilitation substantielles soient mises en œuvre.

Également, Stratégies Saint-Laurent s'interroge sur le fait que le secteur agricole ne soit pas concerné par le présent règlement. L'argument évoqué est que seule une très faible part des entreprises agricoles utilise suffisamment d'eau pour justifier que le règlement s'applique à ce secteur. Stratégies Saint-Laurent recommande tout de même **que les grands utilisateurs d'eau du secteur agricole qui utilisent plus de 75 mètres cube d'eau par jour soient assujettis à la redevance**, ceci, dans un but de cohérence et de responsabilisation quant à la juste valeur de l'eau. **Réf. : Article 3.**

4. Importance que le fruit des redevances soit réinvesti dans l'eau

En 1999 et en 2008, *Stratégies Saint-Laurent recommandait «que le fruit des redevances soit géré dans un fonds dédié à la protection de la ressource eau, plutôt que dans un fonds consolidé de l'État.*

L'organisme est donc tout à fait satisfait que *«la redevance pour l'utilisation de l'eau payable au ministre des Finances en vertu du règlement, de même que les intérêts et montants prévus à l'article 11, soient versés au Fonds vert aux fins d'assurer la gouvernance de l'eau».*

Stratégies Saint-Laurent, en ce sens, partage la perception de la ministre Beauchamp qui considère *«qu'il ne s'agit pas d'une mesure de nature financière mais plutôt d'une mesure environnementale, l'argent des redevances sera versé au Fonds vert pour des projets reliés à la protection de l'eau » (La Presse canadienne, avril 2010).*

Les redevances perçues iront nourrir le Fonds Vert du Québec et permettront de soutenir des initiatives et des projets visant à améliorer la qualité de l'eau, les usages reliés à l'eau, le maintien et la protection de la biodiversité associée aux écosystèmes aquatiques du Québec. Cette décision est donc conforme à l'esprit de la Politique nationale de l'Eau qui considérait, en

2002, que «les contributions exigées permettront, plus particulièrement, de créer un fonds administré par le ministre de l'Environnement, qui sera affecté au financement des mesures prises dans le cadre de la Politique. Ce fonds assurera la gouvernance de l'eau et toutes mesures visant la pérennité de la ressource. Il favorisera ainsi le maintien de la qualité de l'eau afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures».

Pour Stratégies Saint-Laurent, il est toutefois important **d'identifier clairement qui seront les bénéficiaires du Fonds vert amenés à dépenser le fruit des redevances**. Pour Stratégies Saint-Laurent, il est nécessaire de **privilégier les organismes dédiés à l'eau et aux écosystèmes aquatiques, qui sont reconnus et qui ont une expertise en termes de gouvernance de l'eau**, c'est-à-dire les organismes de bassins versants (OBV) ainsi que les organismes dédiés au Saint-Laurent que sont les comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP). Ces deux types d'organismes agissent comme des tables de concertation multisectorielles et sont reconnus par les acteurs locaux et régionaux. Grâce aux plans directeurs de l'eau élaborés par les OBV et aux plans d'action et de réhabilitation écologique élaborés par les comités ZIP, des projets et des actions ont déjà été identifiés dans les différents bassins versants et zones riveraines du Saint-Laurent. Ces plans d'action ont été élaborés de façon concertée avec les acteurs locaux et régionaux et s'appuient sur des consultations publiques, ce qui assure une légitimité aux projets et actions à prioriser lorsque viendra le temps de choisir où investir les fonds recueillis par les redevances.

L'eau est une ressource locale. Les actions en faveur de sa protection doivent se décider et se réaliser au niveau local en concertation avec les acteurs du milieu.

5. Investir dans le plus grand bassin versant du sud du Québec, le Saint-Laurent

Pour Stratégies Saint-Laurent il apparaît indéniable que le plus grand bassin versant du sud du Québec, le Saint-Laurent puisse recevoir sa juste part des redevances. Une part non négligeable, correspondant à la pression exercée sur ce système Saint-Laurent, correspondant également à la réalité démographique du Québec, soit que près de 80% de la population québécoise est située en rive du Saint-Laurent, soit dédiée à des actions visant le développement durable et la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Le Saint-Laurent est non seulement le plus grand écosystème aquatique du Québec, il regroupe et offre de précieux services écosystémiques et socio-économiques à la très large majorité de la population québécoise. Aussi le Saint-Laurent représente un joyau du patrimoine mondial qui faut s'assurer de réhabiliter, protéger et mettre en valeur.

SSL considère que le gouvernement du Québec doit s'impliquer davantage afin de permettre le développement d'une gestion intégrant mieux les décisions et les actions notamment en regard de la réglementation et des enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques reliés au Saint-Laurent. Cette affirmation mise de l'avant par SSL en 1999 est toujours d'actualité.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a annoncé en mars 2009 un redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance de l'eau. Il convient toutefois de rappeler que **le Saint-Laurent**

n'est pas inclus dans ce redécoupage et qu'il ne bénéficie toujours pas d'une structure de gouvernance adéquate permettant la gestion intégrée de son eau et de ses usages.

Avec la mise en place des redevances et surtout en investissant une part significative de ces dernières de façon judicieuse, dans la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent, le gouvernement du Québec pourra jouer un rôle significatif pour la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent, Il exercera ainsi un leadership qui sera tout à son honneur.

Le présent règlement crée un nouveau contexte économique favorable afin que le gouvernement du Québec puisse exercer un rôle de leader dans le développement durable du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent propose donc les mesures suivantes, formulées sous forme de recommandations pour l'utilisation des sommes associées au régime de redevances. Ces mesures répondent notamment à des axes, des actions ou des éléments proposés par la Politique nationale de l'eau :

- a) Utilisation d'une portion représentative et significative de l'enveloppe des redevances pour les écosystèmes et la réhabilitation des usages du Saint-Laurent**
- b) Soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent par le financement des comités de zone du Saint-Laurent et des actions en faveur du Saint-Laurent, dont celles contenues dans les plans d'action et de réhabilitation écologique existants, ainsi que dans les futurs plans de gestion de zones du Saint-Laurent**

Le Saint-Laurent, est l'exutoire des principales rivières du Québec. Aussi, tout prélèvement en eau qui se fait en amont dans ses affluents, affecte le Saint-Laurent en aval. De plus, étant donné qu'une grande partie de l'eau du Saint-Laurent provient des Grands Lacs et que le Québec n'a pas de pouvoir d'exiger une redevance sur l'eau prélevée dans les Grands Lacs, il convient qu'une juste part des sommes perçues sur les prélèvements en eau ailleurs sur le territoire du Québec, puissent être réinvesties dans le Saint-Laurent. Le Saint-Laurent a vu ses milieux humides disparaître de façon massive dans le dernier siècle. D'après Environnement Canada, près de 4 000 hectares de milieux humides ont été perdus au cours des cinquante dernières années le long des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et Matane et 80 % des superficies de milieux humides du Saint-Laurent, présentes au début de la colonisation dans la région de Montréal, ont disparu. Les milieux humides ont un rôle important pour préserver la qualité de l'eau puisqu'ils permettent de filtrer les sédiments et les substances toxiques.

- c) Soutien à la concertation régionale (comités ZIP) et provinciale (SSL)**
- d) Soutien à la représentation des intérêts communautaires du Québec et à la concertation à l'échelle du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent (représentation et concertation des groupes)**

Il apparaît essentiel de soutenir le réseau Stratégies Saint-Laurent / Comités ZIP et l'expertise de ce regroupement qui contribue activement, en concertation avec les acteurs des collectivités riveraines du Saint-Laurent, et ce, depuis plus de 20 années, à la réhabilitation écologique et sociale du fleuve. D'ailleurs, l'impact de ce réseau est reconnu dans la Politique nationale de l'Eau comme en fait foi cet extrait :

«Le gouvernement reconnaît l'importance de l'expertise développée au sein des communautés locales actuellement engagées dans la réalisation de projets de réhabilitation, de restauration ou de mise en valeur du Saint-Laurent. La concordance entre les territoires ZIP actuels et les zones du Saint-Laurent incite le gouvernement à bâtir sur la base des structures existantes de façon à assurer une continuité avec les actions passées et à éviter tout doublement des structures. Par exemple, les comités ZIP pourraient voir leurs mandats et leurs responsabilités élargis, accompagnés au besoin d'une redéfinition des limites de certains des territoires, de l'ajout des secteurs du Saint-Laurent non couverts présentement ou de l'intégration de groupes de citoyens ou d'associations déjà actifs dans le milieu, mais qui ne font pas partie actuellement des comités ZIP».

Plus encore, la Politique recommande d'accentuer le rôle joué par ce réseau dans le développement de l'axe «*La participation du public et l'implication communautaire*» :

...«compléter le réseau des comités ZIP et élargir leurs mandats et leur composition de façon qu'ils deviennent les noyaux fondateurs des comités de zone».

D'ailleurs, d'autres organismes reconnaissent la nécessité de maintenir ce réseau comme le démontre l'extrait suivant issu du mémoire des Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL), en 1999 : *Que le gouvernement veille à ce que soit assuré l'avenir à long terme de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP.*

Les AVSL, en 1999, résumaient particulièrement bien la nécessité du travail du réseau SSL / Comités ZIP et l'importance du soutien à accorder à l'action communautaire dans l'optique de la réhabilitation, de la conservation, de la mise en valeur et du développement durable du Saint-Laurent :

...«les dernières années ont révélé, dans les communautés riveraines, un mouvement important de prise en charge du fleuve pour sa restauration et sa mise en valeur. Nous en voulons pour preuve la mobilisation du mouvement environnemental réussie par Stratégies Saint-Laurent depuis 1989, sans aucun appui gouvernemental à l'origine. Depuis, de nombreux comités ZIP se sont créés dans la plupart des régions dans la foulée de l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000, qui ont pour mandat d'assurer régionalement la concertation visant la conservation, la restauration et la mise en valeur du Saint-Laurent et de ses rives. Cette mobilisation sans précédent met en évidence la responsabilisation indéniable des populations qui se sentent à la fois concernées par la gestion de l'écosystème Saint-Laurent, intéressées à y prendre part, intéressées aussi à en bénéficier. Il y a lieu d'assurer un avenir durable à cette mobilisation, en raison d'abord de la valeur et de l'efficacité de son dynamisme, en raison ensuite de ce que la place qu'elle a prise et occupe dans chaque région se doit, pour l'avenir du fleuve, d'être occupée».

e) Soutien aux approches ou mesures visant à conserver, réhabiliter ou mettre en valeur le Saint-Laurent dont, le dossier des Aires marines protégées, l'éducation visant la réappropriation du Saint-Laurent et l'établissement d'un statut patrimonial

Plusieurs groupes militent depuis plus d'une décennie à faire reconnaître le Saint-Laurent comme un élément clé du Patrimoine du Québec. La réappropriation de ce joyau par la population servira cet intérêt. Cette réappropriation passe par des campagnes d'éducation et de valorisation. Outre Stratégies Saint-Laurent qui se manifeste régulièrement à cet égard, les

AVSL proposaient en 1999 « *qu'une action éducative forte soit promue et soutenue, auprès de la population en général et auprès des jeunes en particulier, en faveur d'une implication active et éclairée dans la cause de la conservation et de la mise en valeur du Saint-Laurent au bénéfice de tous. L'UQCN (Nature Québec) renchérisait en préconisant «le renforcement des actions éducatives et de sensibilisation de la population aux problématiques environnementales liées à la gestion de l'eau».*

La Politique nationale de l'eau prévoyait d'ailleurs à cet égard la nécessité de «*traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur».*

6. Un nouveau programme pour la protection et la mise en valeur des ressources aquatiques et des milieux humides ?

Un nouveau programme pourrait s'inspirer du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) mis en place et géré par le Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec (MRNF). Certains éléments peuvent être repris, tel que :

- Établir des actions qui vont contribuer au développement environnemental, social et économique des régions;
- Stimuler la création d'emplois en favorisant la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la réhabilitation de fonctions écologiques, d'habitats, les usages de l'eau et en rive, la protection, la mise en valeur du Saint-Laurent, des rivières et des lacs du Québec.

En conclusion

Bien que stratégies Saint-Laurent reconnaisse et soutienne l'intérêt de la mise en place des mesures de redevance, l'organisme considère que les mesures annoncées ne peuvent être considérées que comme un premier pas vers l'établissement d'une vraie mesure de redevances ciblant également **les pollueurs et les autres utilisateurs de la ressource, tels que les grands utilisateurs d'eau du secteur agricole.**

Stratégies Saint-Laurent est tout à fait en accord avec la décision de verser ces redevances au Fonds Vert, cependant, l'organisme tient à s'assurer qu'une **part significative de ces sommes sera dédiée au Saint-Laurent**, notamment à des dossiers majeurs tels que la gestion intégrée du Saint-Laurent, la reconnaissance d'un statut patrimonial et la mise en place d'aires marines protégées.



Stratégies Saint-Laurent

870, av. de Salaberry, bureau 204

Québec (Québec)

G1R 2T9

Tél. : 418 648-8079

Fax. : 418 648-0991

Courriel : info@strategiessl.qc.ca

Site Internet : www.strategiessl.qc.ca

© Stratégies Saint-Laurent, 2010

Stratégies Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui regroupe les comités de zone d'intervention prioritaire (comités ZIP) du Québec et des groupes environnementaux qui ont à cœur le Saint-Laurent. Sa mission première est de favoriser, par des modèles novateurs, la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP sont reconnus officiellement comme partenaires privilégiés du Canada et du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (www.planstlaurent.qc.ca).